

Quand la distance décide : contraintes géographiques dans l'accès aux formations sélectives en France



Programme Jeune
Recherche
2023-2024

Georgia Thebault



Georgia Thebault est chercheuse post-doctorante à Sciences Po Paris, où elle travaille sur le projet d'ERC de Ghazala Azmat "UNEQUAL EDucation: The Role of Educational Constraints in Shaping Inequalities" (UNEQUALED). Ses recherches portent sur le rôle des contraintes institutionnelles dans les inégalités d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur. Elle a obtenu son doctorat en économie à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) et à l'École d'Économie de Paris en 2023.

Publications

Revue internationale

« Gender stereotypes can explain the gender-equality paradox », avec Thomas Breda, Elyès Jouini et Clotilde Napp *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 117, no 49, pp. 31063-31069, décembre 2020

Publications en français

« Les grandes écoles - De fortes inégalités d'accès entre franciliens et non-franciliens », avec Cécile Bonneau, Pauline Charoussat et Julien Grenet, *Éducation et Formations*, vol. 102, pp.367-393 juin 2021

« Grandes écoles : des politiques d'ouverture sociale en échec », avec Cécile Bonneau, Pauline Charoussat et Julien Grenet, *Éducation et Formations*, vol. 103, pp. 156-174 avril 2022

Rapports et chapitres d'ouvrage

« Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000? », avec Cécile Bonneau, Pauline Charoussat et Julien Grenet, Rapport IPP no. 30, 300 p., janvier 2021

« Ségrégation à l'entrée des études supérieures en France et en région parisienne: quels effets du passage à Parcoursup ? », avec Nagui Bechichi et Julien Grenet, *France Portrait Social*, novembre 2021

Page professionnelle :



- L'inégale répartition de l'offre de formation sur le territoire pèse sur les choix d'orientation des élèves
- Ouvrir de nouvelles classes en dehors des grands centres urbains augmente l'accès aux filières sélectives, aussi bien pour la voie générale que professionnelle
- Le maillage territorial de l'offre de formation est un levier potentiellement puissant pour agir sur la mobilité sociale

Contexte

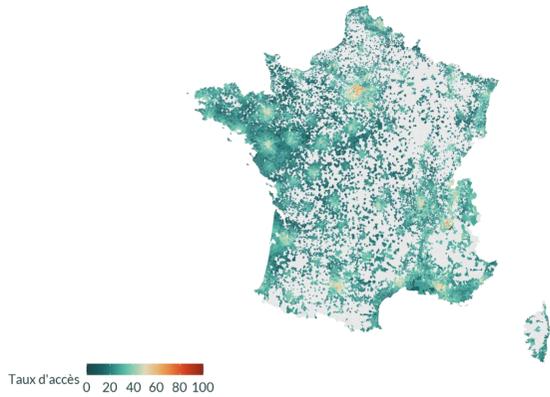


Figure 1 : Taux d'accès à l'enseignement supérieur par commune (individus de plus de 15 ans non scolarisés)

L'inégale répartition de l'offre de formation sur le territoire détermine fortement les inégalités géographiques d'accès à l'enseignement supérieur

- Les taux d'accès à l'enseignement supérieur **diminuent** à mesure que l'on s'éloigne des grandes villes
- Il existe de nombreux freins à la mobilité étudiante (ex: coût de relocalisation, absence de dispositif de bourse)

Question de recherche

Quel est l'effet d'un changement de l'offre locale de formation supérieure sur l'orientation des élèves après le baccalauréat ?

- Focus sur les formations sélectives du supérieur, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), et les sections de techniciens supérieurs (STS)
- Implantées dans les lycées, ces formations ont été l'objet d'une politique de création de nouvelles classes, en dehors des grands centres urbains, dites « classes de proximité »
- Les élèves qui postulent en CPGE et en STS ont des profils socio-démographiques et académiques très différents, ce qui permet d'évaluer l'effet de cette politique sur un public divers

De fortes inégalités géographiques dans l'accès aux formations sélectives

Une base de recrutement étroite

- La probabilité d'accéder à une formation sélective varie considérablement d'un lycée à un autre
- Les lycées généraux et technologiques qui alimentent les grandes écoles sont relativement peu nombreux
 - Ex: 21 % des lycées généraux et technologiques fournissent à eux seuls 50 % des effectifs des STS
 - Ces lycées sont majoritairement situés dans les grands centres urbains

Les taux de candidature et d'accès aux formations sélectives varient selon la distance à la formation la plus proche

- Les élèves qui ont une formation sélective dans leur lycée y postulent d'avantage et sont plus nombreux à y accéder
- Une large part de ces écarts (jusqu'à 70 %) ne peut s'expliquer par les différences entre les caractéristiques observables des élèves (ex: origine sociale, série du baccalauréat ou niveau scolaire)

Méthode

On utilise la variation dans le temps et sur le territoire des ouvertures de formations sélectives entre 2007 et 2015 pour identifier quel est l'effet causal d'un changement local de l'offre de formations sélectives

- On considère que les lycéens qui étudient dans le lycée où s'ouvre la nouvelle classe ainsi que dans les lycées voisins bénéficient de l'ouverture
- On les compare aux élèves dans les lycées qui n'ont pas de formations sélectives

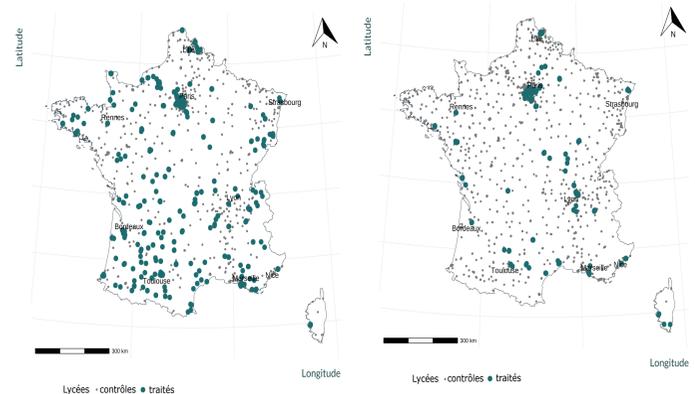


Figure 2 : Lycées traités et témoins pour les ouvertures de STS (gauche) et de CPGE (droite)

Résultats

On observe un effet positif des ouvertures de classe sur la probabilité d'accéder aux formations sélectives (environ 8 %)

Quels sont les mécanismes à l'œuvre ?

- On n'observe pas de substitution entre formations sélectives, mais une baisse de la probabilité de s'inscrire à l'université sous trois ans
- L'effet des ouvertures de classes est plus fort pour les lycéens des petites communes, et pour les élèves issus de la filière professionnelle pour l'accès aux STS

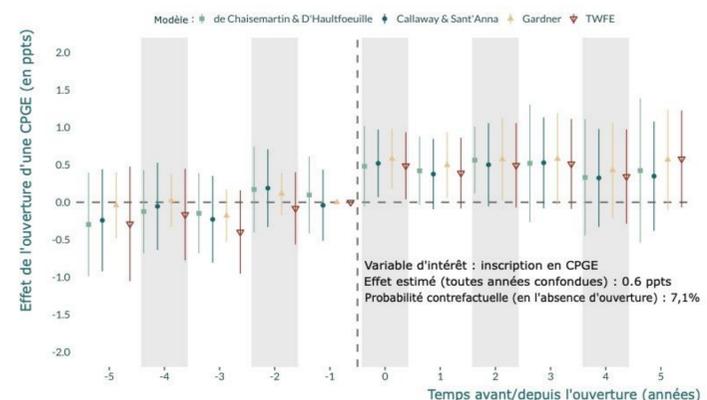


Figure 3 : Effet de l'ouverture de nouvelle classe de CPGE sur la probabilité d'accès en CPGE

Données mobilisées

Cette étude s'appuie sur d'un ensemble de données de gestion quasi exhaustives et d'une très grande richesse. Ces données individuelles, nouvellement accessibles à des fins de recherche, ont été mises à disposition par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS-DEPP) et par la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI-SIES). Elles contiennent notamment des informations sur la plateforme d'admission dans le supérieur Admission Post Bac, sur l'inscription dans le secondaire, sur les résultats obtenus au baccalauréat, et sur les établissements scolaires, dont leur géolocalisation.